

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-313-1922 Divers.

n° 69-313-1922

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1922

Numéro JO
n° 313 du 31/12/1922

Date du numéro
31 décembre 1922

TEXTE INTÉGRAL

les salaires de l'aide-mécanicien des P. T. T., Mohamed Ali, sont portés de 840 à 900 francs pas an, à compter du 1er janvier 1923.